

# Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 26 décembre 2022 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2023 pour la Guadeloupe. En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

## CONSTITUTIONS

FCI01194

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 mars 2023, il a été constitué une SAS. Dénomination : RIHA LOCATION. Siège social : 16 Lotissement Jean Jacobson - Convenance 97122 BAIE MAHAULT. Objet social : L'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, La gestion immobilière et prestations touristiques, La mise en œuvre de l'organisation et la commercialisation de services autour du tourisme, La location et la gestion immobilière, l'hébergement en chambre d'hôtes, en gîtes, la petite restauration, la location d'emplacements, de garages ou de stationnement, Créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissement et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ; Obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays concernant ces activités; Louer des voitures de courte durée, bateaux et tous engins nautiques, toute activités de loisir; Participer, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce; L'organisation de visites de ville, de sites ou de monuments, mais aussi l'organisation de randonnées, le service de guides interprètes, d'accompagnateurs, directement ou par sous-traitance avec des organismes agréés et/ou spécialisés, liés à l'accueil touristique ; Prendre, acquérir, exploiter ou céder tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; Prendre, sous toutes formes, par tous les moyens, directement ou indirectement, tous intérêts et participations dans toutes sociétés, groupements ou entreprises française ou étrangère, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires; Toutes activités de vente et prestations de services complémentaires à cette activité principale afin de faciliter le développement.. Durée : 99 ans. Capital social : 1 000 €. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Les associés ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés.. Clause d'agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des associés présents ou représentés.. Président : Monsieur Mathieu RICARDO 16 Lotissement Jean Jacobson Convenance - 97122 BAIE-MAHAULT. Immatriculation : RCS de Basse-Terre.

Le Président

FCI01196

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 mars 2023, il a été constitué une SAS. Dénomination : N.H.S.. Siège social : Parc d'Activités de JABRUN - Boulevard du Chevalier de Saint-Georges, Im-

meuble NAZEL 2 - Lot 01 97122 BAIE MAHAULT. Objet social : Activités de Maintenance et d'entretien du bâtiment, domotique et maisons connectés; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe;. Durée : 99 ans. Capital social : 1 000 €. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Les associés ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés.. Clause d'agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des associés présents ou représentés.. Président : Monsieur Henry VELIN Villa Lily 1668 Route de la Lézarde 97129 LE LAMENTIN. Immatriculation : RCS de Pointe-à-Pitre.

Le Président

FCI01200

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée aux ABYMES du 06 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : **HERIOS MB**  
Siège : Résidence Bel Air, Rez de Villa II, Morne Boyd Dugazon, 97139 Les Abymes  
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS  
Capital : 1.000 euros  
Objet : Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente, toutes actions de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil, ainsi que toutes opérations de maîtrise d'oeuvre et de construction-vente ;

- Toutes activités d'administration, de conseil et de négociation de transactions immobilières ;  
- Toutes activités de travaux, design et communication ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
Préemption : Toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés.

Agrement : Les cessions ou transmissions d'actions, y compris entre associés et au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires.

Président :  
**JFHOLDING**  
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Ayant son siège social sis à Résidence Bel Air - Rez de villa 2 - Dugazon 97139 Les Abymes  
Immatriculée au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 911 838 902  
Représentée par Monsieur **Jean-François HERSO**, Président,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pointe à Pitre.

POUR AVIS Le Président

## VENTES

FC07169



SCP MORTON & ASSOCIÉS  
Avocats au Barreau  
de Guadeloupe, Saint-Martin,  
Saint-Barthélemy  
30 Rue Delgrès  
97110 POINTE A PITRE  
Tél 0590 82 32 45

### AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audiencedu  
JUGE DE L'EXÉCUTION du TRIBUNAL  
JUDICIAIRE au Palais de Justice  
16 rue DUGOMMIER  
97110 POINTE-À-PITRE  
aura lieu une adjudication  
**LE JEUDI 25 MAI 2023 à 10h00**

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

**À LA DEMANDE :**  
**Maître Marie-Agnès DUMOULIN**, de nationalité française, domicilié Mandataire Judiciaire 07 Rue du Morne Ninine La Marina 97190 LE GOSIER

**DESCRIPTION :**  
Les biens et droits immobiliers situés sur la commune de SAINT FRANÇOIS (97118) au lieudit zac de Cocoyer formant le lot 7b sur une parcelle de terre cadastrée sous les relations suivantes :

**Section-Numéro-Lieudit-Contenance**  
AM - 232 - Cocoyer - 20a 00ca  
Le terrain est en friche. On y trouve une plateforme en dur, deux conteneurs, un petit bâtiment en tôle posé sur une dalle en béton, de la végétation dense avec d'herbes hautes, des arbustes et des arbres. Les lieux sont inoccupés et en état d'abandon.

**CONDITIONS DE LA VENTE :**  
Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire 16 rue DUGOMMIER POINTE-À-PITRE, Palais de justice ou au cabinet de la SELARL SCP MORTON & ASSOCIÉS sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy.

Une seule visite des lieux sera organisée. La vente aura lieu le JEUDI 25 mai 2023 sur la mise à prix de :

**SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62 000 €)**  
**(Avec possibilité de baisse de mise à prix de 30% en cas de carence d'enchères)**

**Frais en sus.**  
Fait à POINTE-À-PITRE, le 27 mars 2023

Signé : La SELARL  
SCP MORTON & ASSOCIÉS  
représentée par  
Maître Louis-Raphaël MORTON

Doss n°20220574-L

Notre mail :  
[leprobant@orange.fr](mailto:leprobant@orange.fr)

Notre téléphone :  
0590 22 24 39

Une annonce  
légale à publier  
en Guadeloupe ?

Simple

Facile

Paiement

sécurisé

Votre attestation  
immédiatement

dans votre

boîte mail

24 H / 24

7 Jours / 7

[www.leprobant.fr](http://www.leprobant.fr)